La loi militaire

Le Sénat reprend ensuite la discussion de la loi militaire.

Sur l'article 40, le général Deffis combat l'amendement du colonel Meinadier, tendant à augmenter le temps de service pour les sous-officiers.

Le colonel Meinadier. — La loi, si elle est votée telle quelle, sera nuisible à l'armée et ne donnera pas satisfaction aux idées d'égalité dont on fait parade. (Très bien, très bien).

M. le maréchal Canrobert. — Permettez au plus vieux soldat de l'Europe de combattre le service de trois ans.

Il vous réduit d'un seul contingent pour enrôler toute cette foule que vous appelez sous les drapeaux.

Je combattrai aussi le recrutement régional qui serait le commencement de l'établissement de la milice, de la suppression des armées permanentes et de la ruine de notre pays. (Vifs applaudissements à droite.)

M. le général Robert. — Je n'ai pas à cacher mes préférences pour le service de cinq ans, mais, désespérant de l'obtenir, je me rallie à l'amendement du colonel Meinadier.

M. le colonel Meinadier. — Mon amendement permet de porter la durée du service à quatre ans, si l'on reconnaît que le service de trois ne donne pas de bons résultats.

M. de Freycinet. — Alors, c'est le service de quatre ans; il faut le dire dans la loi. (Bruit.)

M. Buffet. — L'amendement a l'avantage de remédier aux inconvénients du service de trois ans, combattu par tous les vrais militaires.

M. de Freycinet proteste de son banc. (Rires.)

M. Buffet. — C'est un but excellent et patriotique.

Les ministres n'ont-ils pas usé d'un pouvoir discrétionnaire au mépris de la loi de 1872, pour réduire à 3 ans le service de 5 ans?

L'intérêt du pays commande d'adopter l'amendement. (Applaudissements.)

L'amendement est repoussé par 162 voix contre 90.

La séance est suspendue et reprise à 4 h. 45.

M. le général Billot. — Je demande qu'on ne passe pas brusquement du service de 5 ans au service de 3 ans, sans cela rien ne dit qu'on ne descendra pas à 2 ans ou a 18 mois.

C'est compromettre l'organisation de cette armée qui doit rester la clef de voûte de la France.

Il ne faut pas se préoccuper des questions électorales, mais faire ce qu'on doit.

Le résultat n'est pas douteux, le pays va toujours aux hommes courageux. (Très bien, très bien.)

Je demande qu'on crée une année de disponibilité qui permettra au ministre de conserver, pendant un certain temps, la classe qui a fait ses trois ans.

M. de Freycinet combat l'amendement du général Billot.

L'amendement du général Billot est repoussé par 150 voix contre 147.

L'article 37 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à six heures.

NOUVELLES DU JOUR

Mouvement préfectoral

Paris, 23 mai. — Le mouvement préfectoral paraîtra demain à l'*Officiel*.

Arrestation d'un français en Alsace-Lorraine

Belfort, 23 mai. — Un ancien industriel de Paris, en résidence à Soultzmath (Alsace-Lorraine) revenant aujourd'hui en France, a été arrêté pour crime supposé de haute trahison.

En 1885, son frère avait subi trois mois de prison préventive pour le même délit supposé.

MM. Laguerre et Le Hérissé à Rennes

Rennes, 23 mai. — M. Laguerre qui vient défendre M. Michael-Py rédacteur du *Petit Rennais*, dans un procès que lui a intenté M. Quesnay de Beaurepaire, est arrivé, ce soir, accompagné de M. Le Hérissé.

Leur arrivée a provoqué des manifestations boulangistes.

MM. Laguerre et Le Hérissé ont pris la parole, ce soir, dans une réunion organisée à cette occasion.

Grèves en Autriche

Vienne, 23 mai. — La grève a éclaté dans plusieurs districts miniers.

Le centenaire du « serment du jeu de paume »

Paris, 23 mai. — Le comité directeur de l'association nationale républicaine du centenaire de 1789 vient de décider qu'un grand banquet aurait lieu, à Paris, le 20 juin, sous la présidence de M. Jules Ferry, à l'occasion du centenaire du « serment du jeu de paume ».

Possessions françaises en Océanie

Paris, 23 mai. — Une dépêche officielle en date de Taïti du 16 avril fait connaître que le gouverneur de Taïti, en tournée aux îles Tubuai, a pris possession des îles Rématara et Rurutu qui, quoique placées sous la souveraineté de la France depuis 1841, n'avaient jamais été l'objet d'une prise en possession effective.

L'équipage du *Volage*, à bord duquel se trouvait le gouverneur de Taïti a été très bien accueilli par les indigènes; la tranquillité la plus complète règne aux îles Sous-le-Vent.

Accident de chemin de fer. — L'Impératrice d'Autriche dans le train

Francfort, 23 mai. — Hier après-midi, vers trois heures, comme le train spécial de l'impératrice d'Autriche traversait la ligne de jonction, le dernier wagon dérailla et fit culbuter les deux voitures qui le précédaient.

Ni l'impératrice, ni personne de sa suite n'eut le moindre mal, sauf pourtant un domestique, qui fut blessé à la main.

Le train impérial a pu se remettre en marche après une heure d'arrêt.

La Haute-Cour de justice

Paris, 23 mai. — — Plusieurs membres de la Haute-Cour confirmaient aujourd'hui nos renseignements au sujet de la prolongation de l'instruction du procès du général Boulanger; ils déclaraient que de nouveaux témoins seraient entendus, toujours sur la question de poursuivre M. Laguerre.

Une convention militaire entre l'Italie et l'Allemagne

Milan, 23 mai. — Le *Secolo* reçoit de source autorisée des renseignements d'après lesquels une convention militaire devrait être signée à Berlin entre le prince de Bismarck et M. Crispi.

D'après cette convention, il y aurait désormais entre l'Italie et l'Allemagne une alliance militaire spéciale contre une puissance occidentale, alliance semblable à celle qui existe entre l'Allemagne et l'Autriche contre la Russie.

C'est ce qui explique la présence à Berlin des généraux Sironi et Rolande, accompagnés de douze officiers de l'état-major italien. Depuis longtemps déjà, les états-majors d'Italie et d'Allemagne ont arrêté les détails de cette convention qui sera débattue et signée en présence des deux souverains.

Bruit d'un complot contre le roi d'Italie

Francfort, 23 mai. — Il est maintenant certain que le retour du roi Humbert en Italie ne s'effectuera pas par Francfort, contrairement au programme arrêté depuis longtemps déjà.

Serait-il vrai que la police de Francfort aurait découvert un complot organisé dans le but de faire dérailler le train royal et de le faire sauter?

La *Gazette de Francfort* semble reconnaître que ces bruits sont exacts.

Les grèves en Allemagne

Dresde, 23 mai. — La grève des mineurs saxons persiste et menace même de s'étendre.

Les mineurs de Iwickau ne se contentent plus de l'augmentation de salaire de 10 pour cent qui leur a été offerte par les représentants des patrons dans la réunion tenue avant-hier.

La situation n'est pas meilleure dans le district de Luyau Oelnitz.

L'administration de l'association minière veut bien accorder l'augmentation de salaire réclamée par les ouvriers mais elle se refuse de comprendre dans la journée de huit heures, le temps de la descente et de la montée des puits. On ne sait encore si les autres concessions accomptes hebdomadaires, diminution du travail du dimanche suppression des travaux supplémentaires suffiront à contenter les mineurs.

Les blés étrangers en Espagne

Madrid, 23 mai. — Dans sa séance d'hier soir, la Chambre a repoussé par 227 voix contre 64 la motion présentée par l'opposition demandant une surtaxe sur les blés étrangers.

NOUVELLES MILITAIRES

Mutations. — *Service d'état major*. — M. Levasseur, lieutenant breveté au 135e régiment d'infanterie, a été désigné pour servir, en qualité d'officier d'ordonnance, auprès M. le général Huberdeau, gouverneur de la place forte de Maubeuge, et fait, a ce titre, partie de l'état-major du gouvernement de cette place.

M. Happès, capitaine breveté au 15e régiment d'artillerie, officier d'ordonnance de M. le général Huberdeau, gouverneur de la place forte de Maubeuge, a été désigné pour être détaché à l'état-major général du ministre de la guerre (2e bureau).

M. Michels, capitaine breveté au 27e régiment d'artillerie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Wartelle, commandant l'artillerie du 1er corps d'armée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Exposition universelle de 1889. — Nous avons dit que dans sa séance du 17 mai courant, le Conseil municipal de Roubaix a décidé l'envoi à l'Exposition universelle, d'une délégation composée de 50 ouvriers des diverses industries de Roubaix; 3 membres de l'enseignement public; 3 membres de l'enseignement privé; 2 professeurs de l'Ecole nationale des arts industriels; 1 élève de l'Ecole nationale des arts industriels; total: 59 délégués.

Les demandes pour faire partie de cette délégation devront parvenir à la mairie avant le 17 juin prochain au plus tard. Elles seront examinées par une Commission spéciale composée de six conseillers municipaux, deux membres de la Chambre de Commerce, deux membres du Conseil des prud'hommes, deux membres des Chambres syndicales ouvrières.

Les délégués auront à adresser à la mairie, dès leur retour de Paris, un rapport contenant les observations qu'ils auront faites à l'Exposition. L'indemnité qui leur est allouée pour le voyage est de 125 fr. par délégué.

L'Esperrons. — Le ministre de l'agriculture vient de répondre, à la Chambre belge, aux orateurs qui s'étaient occupés de la question de l'Esperrons, et dont nous avons résumé ici même, la semaine dernière, les arguments.

M. De Bruyn, le ministre, a d'abord rappelé le décret du 25 février 1887 qui accordait un délai de deux ans pour la construction et la mise en fonctionnement de l'usine d'épuration: ce délai expirait donc le 25 février 1889. Pendant toute cette période, le gouvernement belge a suivi de très près la marche progressive des négociations d'abord, des travaux ensuite.

Le décret du 25 février 1887 stipulait notamment l'obligation, pour les municipalités de Roubaix et Tourcoing, de présenter à l'approbation ministérielle, dans un délai de six mois, un projet d'usine d'épuration. Ce délai a été quelque peu dépassé; mais, ajoute le ministre belge, grâce à l'action énergique du gouvernement français, sollicité par le cabinet Bernaert, le temps perdu était presque regagné, et, jusque dans ces dernières semaines, le gouvernement belge pouvait espérer que l'usine fonctionnerait pour le 1er mai.

Dans l'exécution de travaux aussi importants, un mécompte de quelques semaines pouvait se produire, toutefois, dès le 3 mai, M. De Bruyn a prié son collègue, M. le prince de Caraman Chimay, ministre des affaires étrangères, de s'enquérir de la réalité de bruits fâcheux, d'après lesquels l'usine de Grimonpont ne serait pas en état de fonctionner cette année. M. le prince de Caraman a ouvert des pourparlers à ce sujet, et l'on attend, de jour en jour, la réponse du cabinet français.

D'autre part, on avait fourni à M. De Bruyn, les renseignements suivants qu'il a produits à la Chambre:

« Un rapport de l'administration des ponts et chaussées dit que les travaux de construction de l'usine d'épuration des eaux de l'Espierres avancent rapidement.

» Le bâtiment des machines est à hauteur de la corniche; on s'occupe du montage de la charpente métallique de la toiture. Les générateurs sont sur les lieux: on les met en place.

» Les autres appareils mécaniques sont achevés; il est probable qu'on pourra les monter prochainement. »

Ces renseignements ont paru satisfaire les membres de la Chambre, et M. De Bruyn a terminé sa réponse en ces termes:

« Pour dissiper tout doute, nous avons fait de nouvelles démarches et nous attendons du gouvernement français la confirmation de ces renseignements. Rien ne fait donc craindre que les bruits auxquels il est fait allusion plus haut soient fondés. Qu'il y ait un retard, le fait est certain; mais rien ne sera négligé pour qu'il prenne fin dans le délai le plus rapproché. »

Telle est la situation exacte et officielle, à l'heure qu'il est.

La tentative d'assassinat de Wattrelos. — Le parquet n'est pas encore descendu au hameau du *Touquet aux Moutons* pour faire son enquête sur la tentative d'assassinat que nous avons racontée en détail hier.

Le meurtrier, Léopold Kallebout, a été maintenu à la gendarmerie de Wattrelos pendant la journée de jeudi. Il n'a été amené à Roubaix qu'à six heures et demie.

Léopold Kallebout avoue qu'il a donné une *claque* à la femme Holbecq, mais il prétend qu'il n'a pas frappé avec un canif. Disons de suite que le canif à manche d'ivoire, dont il s'est servi a été retrouvé près de la victime; la lame était pliée par suite de la violence des coups.

Il prétend aussi qu'il n'a pas rejoint son domicile après avoir donné la giffle et qu'il est allé dans un estaminet du hameau où il s'est trouvé avec un boucher et M. Jacquemont.

Comme nous lui disions qu'il avait tenté de se pendre et que c'était précisément M. Jacquemont qui avait coupé la corde, Kallebout nous a répondu: « Moi, me pendre, pourquoi faire! pas pour avoir donné une claque à une femme, et encore, si je l'ai souffletée, c'est parce qu'elle ne voulait pas reconnaître les cent quarante francs de dettes que nous avions contractées ensemble. »

Nous lui faisons remarquer ensuite qu'il porte quelques griffes à la figure. Kallebout nous dit que ces griffes lui ont été faites par le boucher avec qui il se trouvait et qu'il porte bien d'autres marques que celles là. En effet, il nous fait voir sur le bras gauche une forte blessure qui a été refermée avec des *épingles*, blessure provenant probablement de la victime qui en se défendant l'aurait mordu au bras.

Kallebout ne veut absolument rien avouer et dit que si la femme Holbecq l'a quitté, c'est parce qu'il faisait de temps à autres des réprimandes à son fils qui rentrait quelquefois à deux ou trois heures du matin.

Le meurtrier est âgé de cinquante-sept ans, il porte une moustache grisonnante et a la tête presque chauve. Sa figure dénote un caractère très vif.

Quoique souffrant beaucoup de ses blessures, la victime est dans un état satisfaisant.

Un combat de coqs dans la cage aux lions. — Elle n'était pas vulgaire la représentation que nous offrait, jeudi soir, la *Ménagerie Lorraine*. Il n'est pas donné à tout le monde d'assister à un combat de coqs au milieu des fauves.

Après les exercices si intéressants de Miss Zélia et de Giacometti, on introduit au milieu de la cage centrale un léger treillage. D'un côté le lion *Romulus* et la lionne *Sarah* font leur entrée; de l'autre, on introduit les coqs.

La partie est engagée par M. Vaissier et M. Fleury. Les volatiles s'élancent avec leur agilité habituelle, se ruent l'un sur l'autre, tandis que les parts s'engagent dans la salle tout comme à une séance à la salle Dominique.

Le spectacle est très curieux du côté du lion et de la lionne. Cette dernière donne le signal en se précipitant furieusement contre le treillage. Elle veut punir ces intrus qui se permettent de pénétrer dans son domicile. Le lion imitant sa compagne veut s'élancer aussi, et Giacometti, la cravache à la main, l'œil fixe, a toutes les peines du monde à maintenir ces terribles bêtes.

Il était temps que le combat de coqs prit fin, le dompteur était absolument épuisé, et avait usé, pour calmer ses lions, tous les coups de son revolver. Enfin, le coq de M. Vaissier ayant été vaincu (il est mort en brave), Giacometti a pu sortir de la cage, non sans danger pour lui. Encore une fois, nous rendons hommage à son courage. Sans exagération aucune, c'est le seul dompteur que nous ayons vu affronter les fauves dans des exercices aussi téméraires.

Le nombreux public qui se pressait à la *Ménagerie lorraine* a fait une ovation à la charmante miss Zélia, et au courageux Giacometti.

Dimanche, nouvel assaut offert aux dames qui entreront gratuitement et lundi, représentation offerte à la jeunesse des écoles.

Saisie à la halle. — M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi, jeudi matin, à la halle, vingt kilos de poissons reconnus impropres à la consommation.

Les accidents. — L'enfant âgé de quatre ans et demi qui a été écrasé, comme nous le disions hier, par une voiture de place, à l'angle des rues du Collège et du Nouveau-Monde, se nomme Henri Delmotte.

C'est une voiture appartenant à M. Canstain, de Lille, et conduite par son domestique qui l'a renversé sur le pavé. Le petit garçon a une blessure à la jambe droite qui ne présente pas un caractère bien grave.

Le cocher a pris la fuite aussitôt après avoir avoir renversé le pauvre petit.

Le second accident dont nous parlions également, s'est produit chez M. Alfred Motte, rue d'Avelghem.

Un ouvrier Robert Demanghon, demeurant rue d'Alger était monté sur un ponton haut de 2 m 50 pour arranger une machine, lorsque tout à coup il perdit l'équilibre et fut précipité sur le sol.

Demanghon s'est fracturé le crâne, la blessure est grave, et a nécessité son transport à l'hôpital.

Le blessé est père de neuf enfants dont le plus jeune n'est âgé que de quelques jours.

Un troisième accident s'est produit dans la Grande Rue.

Un gamin était monté sur le pignon d'une maison pour dénicher des moineaux, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de plus de dix mètres sur le sol. Il reçut aussitôt les soins d'un docteur qui constata une fracture du bras gauche. Cette blessure peu grave nécessitera quinze jours de repos.

Ce petit imprudent se nomme Henri Vandeleine. Il a été reconduit chez ses parents, marchands de légumes dans la Grand'Rue.

Arrestations. — La police a arrêté, dans la journée de jeudi, un sieur Hector Cléry, âgé de dix-sept ans, demeurant rue Vaucanson pour vol d'un pantalon au numéro 57 de la rue du Chemin de Fer.

Un tisserand Albert Homaert, a été également mis en état d'arrestation pour avoir quitté M. Vandenberghe, cabaretier, rue d'Alger, en emportant les draps de son lit.

Une femme âgée de quarante huit ans, Elise Vanoverbeck, demeurant rue Magenta, est venue se présenter au bureau de police dans un état complet d'ivresse. Comme elle a à sa charge un vol d'effets, Elise Vanoverbeck a été maintenue au dépôt.

En famille. — Mercredi vers neuf heures et demie du soir, M. Debuquois qui habite au numéro 120 de la rue de l'Epeule, reçut la visite de son père M. Debuquois de Tourcoing.

Ce dernier, n'aimé paraît-il, que médiocrement sa belle-fille. Aussi, à peine était-il entré qu'une discussion s'éleva entre M. Debuquois père et madame Debuquois et celle-ci reçut bientôt sur la figure une giffle si violente qu'elle lui cassa une dent.

M. Debuquois fils, ne pouvant maîtriser son père, courut chercher la police, mais lorsqu'il revint accompagné d'un agent, son père avait disparu.

Un rapport a été rédigé à la charge de M. Debuquois père.

Un ivrogne tombé à l'eau. — Sous ce titre nous disions hier qu'un rempailleur de chaises, nommé Arthur G..., était tombé à l'eau par suite d'ivresse.

On nous prie de dire que c'est en voulant prendre dans le canal la canne d'un de ses amis que Arthur G... est tombé à l'eau et non parce que ses jambes refusaient de le soutenir.

Au tribunal de simple police. — Audience chaude, non pas que les affaires appelées aient été intéressantes et mouvementées, loin de là, mais l'exiguïté de la salle, jointe à la température sénégalienne dont nous jouissons présentement suffisent à transformer le local en étuve.

Mme R... D... ayant parlé moins que poliment à Mme E... P..., et, par ce fait, ayant occasionné un rassemblement de 200 personnes, a été condamnée à 1 fr. d'amende et aux dépens.

Mlle Léonie V... se plaignait d'avoir été injuriée par Mlle Philomène F... Le Tribunal en a jugé autrement et a acquitté l'inculpée.

L'amour de la musique est une noble passion, mais encore faut-il modérer ses transports, et ne pas jouer du cornet à piston dans les rues alors que les habitants reposent. M. Jean V... en a fait l'expérience à ses dépens et a été condamné à 2 fr. d'amende et aux dépens.

Nombre d'affaires ont été remises à huitaine pour auditions de nouveaux témoins.

M. Léopold F..., cabaretier, a laissé jouer de l'accordéon dans son estaminet. Il est condamné à 3 fr. d'amende et aux dépens. Il apprendra ce qu'est ce maudit instrument.

Beaucoup de personnes ayant laisser vaguer leurs chiens ont été condamnées a 1 fr. d'amende et aux dépens.

Chronique colombophile. — La fédération colombophile l'*Avenir du Tillul* rappelle aux amateurs de la ville de Roubaix son concours sur Creil, le dimanche 26 mai, organisé par la société le *Messager de l'Avenir*, établi chez M. Foulon, rue des Fossés. La mise est fixée à 1 fr. 25 dont un franc pour prix et 25 centimes pour frais et convoyage. L'inscription se fera la veille de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

— Voici le résultat du concours de Longueau, 106 kil., donné par la « Fédération Roubaisienne » au siège des « Intrépides ». 1.000 pigeons environ ont été lâchés par M. Henri Verplanck, 2e convoyeur fédéral, à 7 heures du matin par vent Sud. Vitesse acquise 1209 mètres à la minute soit 15 secondes par zone de 300 mètres (selon Barême Weerts et Catteau.)

1re prix, M. Smet, à 8 h. 27 m. 3p; 2e, Grimonpont; 3e, Hororé, 1p; 4e, Dérégnaucourt, 4p; 5e, H. Catel, 5p, 6e, Staels, 2p; 7e, Deffrennes, 3p; 8e, Cormant, 2p; 9e, Hospel; 10e, Deconinck, 2p; 11e, Verbauvhède, 5p; 12e, Deregnaucourt, 2p; 13e, Lutin; 14e, Vanbrussel, 1p; 15e, Vanbrussel, 3p; 16e, Vanhoute, 4p; 17e, F. Mathon, 4p; 18e, Baussière, 5p; 19e, Dessauw 1p.

20e prix, Dutreux, 4p; 21e, Ghuesquière, 3p; 22e, Verbauvhède, 4p; 23e, Demeulenaer, 1p; 24e, Skasse, 2p; 25e, Salvoye 2p; 26e, Denis, 1p; 27e, Cappens, 2p; 28e, Déconinck, 2p; 29e, Meert, 1p; 30e, Eckman; 31e, Dubouvère, 1p; 32e, Duflot, 1p; 33e, Dhont, 34e, Vanherkere, 2p; 35e, Saffin, 1p; 36e, Demeulenaere, 1p; 37e, Demeulenaere, 2p; 38e, Demeulenaere; 39e, E. Mathon, 1p; 40e, Dessonville 1p; 41e, Liagre, 2p; 42e, Pierre Catteau, 2p; 43e, Toulet, 1p; 44e, Lepers, 1p; 45e, Catteau; 46e, Dupuis, 1p; 47e, Hespel, 1p; 48e, Muller, 1p; 49e, Lamblin, 1p; 50e, Ghuesquière, 1p; 51e, Thysse.

52e, Lathuy; 53e, Dhoinne; 54e, Dhoinne; 55e, Vanecke; 56e, Pierre Catteau; 57e, Hilaire; 58e, Hespel; 59e, Bruens; 60e, Roussel; 61e, Lorthiois; 62e, Merlin; 63e, Stoffio; 67e, Debavoye; 68e, Prouvost; 69e Voicke; 70e, Blonde; 71e, Frémaux. 72e, Lecomble; 73e Leroux, à 8 h. 33 m. 01 s. (Somme engagée 2 000 fr.)

Samedi 25 mai: mise en panier pour le concours de Saint Just (142 kilomètres) donné par la « Fédération Roubaisienne » au siège de l'« Union fait la Force » chez M. Darousseaux, rue des Arts (Au Coq hardi). 150 fr. de prix d'honneur en 20 prix. Vitesse propre moyenne, règlement des montres, système proportionnel, etc, mise 1 fr. 50 par pigeon. Pour éviter l'encombrement inévitable à ce beau concours MM les colombophiles sont priés se de faire inscrire de bonne heure.

Notes. — Toutes les réclamations relatives au sport colombophile de quelque nature qu'elles soient, soit pour les postes de constatations de délégués etc. doivent être adressées par lettre à M. Weerts, président fédéral, 67, rue de l'Espérance.

Avis: Par vote de la Commission Fédérale le 23 mai, les concours de 1889 donnés par la Fédération sont interdits à M. G. M... pour injures envers un contrôleur dans l'exercice de ses fonctions.

— Le sieur Charles Dubucquois cabaretier rue de France, en face l'église St Joseph, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand concours de pigeons sur Clermont le dimanche 18 août avec 100 francs de prix d'honneur. Règlement de l'union fédérale colombophile. Les affiches paraîtront sous peu.

Wattrelos. — Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni hier jeudi. Nous publions plus loin le compte rendu de la séance.

— Jeudi après midi il a été procédé dans l'une des salles de la mairie de Wattrelos à l'adjudication des travaux de construction d'une chaussée pavée de trois mètres de largeur au chemin rural n° 1 dit de *La Plume*, situé entre le chemin de grande communication n° 9 et le chemin d'intérêt commun n° 91.

M. Narcisse Pinquet, entrepreneur à Wasquehal, a soumissionné sans aucun rabais. M. Louis Colin à Lille a offert un rabais de 1 0/0. M. Oranie Lhost de Lille 3 0/0. M. Alexandre Vasseur de Roubaix 3 0/0. M. Alexandre Boutry de Roubaix 5 0/0. M. Carette Dubucq de Roubaix 6 0/0. M. Emi e Baudin de Tourcoing 7 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Société chorale l'« Aurore ». — La Commission administrative de la société prie ses membres de ne pas manquer à la répétition générale qui aura lieu samedi 26 courant, à 9 heures précises, en vue du festival de Croix.

L'Etablissement thermal des Eaux et Bones de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. Grégoire, directeur, à Saint-Amand. 38460

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef de l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer au bureau du **« Journal de Roubaix**, 17, rue Neuve.

Si vous voulez rendre à vos costumes d'été leur fraîcheur et leur apprêt, et remettre à neuf vos gilets de soie, de coutil, vos cravates, etc., adressez vous à la **GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** — (*Bien faire attention à cette adresse : en face des Fabriques Parisiennes*) 31526

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Rupture d'un sommier en fer. — Mercredi après-midi on avait rentré une assez forte quantité de laine à l'étage du magasin de M. H. T..., rue Motte. Vers le soir, des ouvriers qui travaillaient au rez-de-chaussée, entendirent un craquement et n'eurent que le temps de se jeter de côté; un gros sommier en fer venait de se rompre par le milieu et une dizaine de balles cerclées, pesant 500 kilogs l'une, venaient s'abattre sur les tablettes et tréteaux, qui furent réduits en miettes. La rupture du sommier ne peut être attribuée à une surcharge, car il y a quelques jours il y avait dans le même emplacement 80.000 kilogs en plus.

Douane. — M. Gripont, contrôleur à Jeumont, est nommé à Tourcoing, en remplacement de M. Ballet, décédé.

M. Bâtard, commis à Petite-Croix (territoire de Belfort), est nommé à Tourcoing, en remplacement de M. Delevoye, nommé receveur à Saint-Valéry-sur-Somme.

La ducasse de Jean du-Pot. — C'est sans contredit, des nombreuses ducasses de quartiers de Tourcoing, l'une des plus anciennes et des plus importantes, et qui attire principalement les roubaisiens qui n'ont qu'un pas à faire pour s'y rendre. Cette fête qui se célèbre dimanche prochain et jours suivants, sera cette année exceptionnellement brillante.

On n'y a jamais vu tant de baraques de toutes sortes; ce sera un petit St Christophe.

Mouveaux. — Le Conseil municipal de Mouveaux s'est réuni jeudi à six heures et demie du soir, pour la seconde séance de la session de mai.

Etaient présents: MM. Varrasse-Bourgois, maire; Jean-Baptiste Lecroart, adjoint; Louis Picavet, Louis Poide, Louis Cornille, Louis Lefebvre Victor Vincent, Louis Carlier, Henri Dalemasure, Désiré Desbouvries, Agathon Mortagne et Henri Sinadre.

Absents, MM. J.-B. Lepers, adjoint; Louis Lepers, J.-B. Poissonier, Désiré Six, Henri Batailla, Théodore Masure, J.-B. Lehoucq, Louis Decottignies, J.-B. Millescamps, Louis Hellin et Charles Pollet.

Le procès-verbal de la réception définitive des travaux d'agrandissement de l'école de garçons est renvoyé à la commission des travaux.

Le Conseil autorise M. le maire à traiter de gré à gré pour l'entretien des édifices communaux pendant l'année 1889.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le directeur des postes relative à une seconde distribution postale.

Le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire d'avoir dans la commune une seconde distribution postale et vote le crédit qu'occasionnera cette distribution.

Il prend communication du rapport de l'agent-voyer relatif à une demande de modification de l'arrêté prescrivant la fermeture des barrières de dégel.

La séance est levée à sept heures et demie et renvoyée à lundi à sept heures.

Bondues. — *Tentative d'assassinat.* — Dimanche à la retraite, deux ouvriers de la briqueterie de M. Delcourt sortaient en vociférant du cabaret Mullier, au hameau du Mont; on les avait mis à la porte, parce qu'ils cherchaient querelle à tous les consommateurs; l'un avait à la main une chope brisée, dont il avait déjà frappé plusieurs personnes; l'autre tenait une sorte de tiers-point, très-aiguisé. Ils furent bientôt rencontré par Jean-Baptiste Dupire, cultivateur, âgé de 26 ans, *du Moulin Cardon*, qui retournait chez lui, accompagné de Henri Goedhaels, jardinier, âgé de 27 ans.

« Voilà deux fainéants » disent les briquetiers. « Pas plus fainéants que vous », répostaient les deux jeunes gens, en continuant leur chemin. Ils n'eurent pas le temps de se mettre en défense; les deux misérables se jetèrent sur eux, Dupire reçut un coup du terrible tiers point, dans l'os temporal gauche; et Goedhaels, frappé à la tête avec les débris de la chope, fut aussitôt aveuglé par le sang qui coulait de nombreuses blessures.

L'état du jardinier ne présente pas de gravité, mais il n'en est pas de même de Dupire. Transporté aussitôt au cabaret Dupont, on vit que l'arme était restée dans la plaie et il fallut trois hommes pour la retirer; pendant qu'on tenait le blessé par le corps et par la tête, une homme des plus robustes dut employer toutes ses forces pour extraire le tiers-point qui s'était enfoncé dans le crâne de plus de trois centimètres.

Le docteur Broda, qui donne ses soins à Dupire, ne peut encore se prononcer; une méningite, toujours à craindre en pareil cas, peut se déclarer d'un moment à l'autre; symptôme très grave, on n'a pu se rendre maître des vomissements qui se sont déclarés dès dimanche soir.

Chose remarquable et qui donnerait à penser qu'il existe une sorte d'affiliation entre les trop nombreux ouvriers de cette catégorie qui viennent travailler dans notre pays: il n'a pas été possible, jusqu'ici, de savoir les noms, ni le lieu de naissance des deux misérables. Leurs camarades, le chef de brigade même, ne peuvent ou ne veulent donner aucun éclaircissement. « Nous savons seulement, disent-ils, qu'ils sont de la Belgique! »

Quant aux deux auteurs de cette odieuse agression, qui, leur coup fait, s'étaient hâtés de s'enfuir, ils ont eu soin, dès lundi, de passer la frontière.

LILLE

Les empoisonnements à Lille. — M. Lescœur, professeur de chimie, a procédé hier matin à l'analyse des viscères des deux personnes, mortes à la suite de l'absorption des viandes de charcuterie.

Le résultat de cette analyse, très délicate et longue, ne sera connu que dans quelques jours. Il convient donc, jusqu'à cette époque, de ne point formuler d'appréciation définitive.

On a ignoré longtemps les véritables causes des désordres que produisent, dans l'organisme humain l'absorption de viandes « avariées » ou putréfiées.

Ce n'est guère que depuis 1870 et surtout de 1873 à 1886, époque à laquelle parurent les travaux de M. Gautier, un savant français bien connu, que ces causes, sérieusement étudiées, sont définitivement établies.

L'empoisonnement est dû à des alcaloïdes qui se forment par la putréfaction des matières albuminoïdes; on les appelle *ptomaïdes*.

On sait que les alcaloïdes sont des principes azotés, se combinant avec les acides pour former des sels semblables à ceux de l'ammoniaque; la strychnine et l'opium sont des alcaloïdes.

Ces deux exemples suffisent pour expliquer tous les désordres que doivent causer l'absorption de viandes putréfiées.

L'action des ptomaïnes sur l'organisme humain est des plus toxiques, et les symptômes en sont fort caractérisés; le malade est atteint de convulsions; le cœur se ralentit, la pupille se dilate, les muscles se ramollissent, etc., etc.

Mais l'analyse chimique qui se fait en ce moment sur les viscères des deux victimes de Wazemmes est des plus délicates.

On comprend que ces mêmes alcaloïdes dont il s'agit de retrouver des traces peuvent naître des débris humains eux mêmes; cette analyse est d'autant plus difficile à faire que la dose du poison absorbée est plus faible et que, dans le cas présent, l'absorption date déjà de plusieurs jours.

Dernière heure. — Une famille composée de quatre personnes, rue de Flandre, vient d'être atteinte de la terrible maladie.

Hommage au général Comte — Le *Figaro*, sous ce titre, consacre les lignes suivantes au général Comte, qui, on le sait, a été, pendant plusieurs années, attaché au 1er corps d'armée:

« Les anciens sous officiers et soldats du 42e de ligne — le régiment qui a le plus perdu d'hommes pendant la défense de Paris — se sont réunis dans une pieuse pensée pour orner d'un souvenir la tombe de leur ancien colonel, le général Comte.

» Comte, né à Bitche (Moselle) le 5 mai 1825, au sortir du collège de Versailles, où nous étions condisciples, est entré à Saint-Cyr en 1842. Sous-lieutenant au 11e de ligne en 1844, il quittait ce régiment en décembre 1853 pour entrer comme capitaine au 2e bataillon de chasseurs. Successivement capitaine adjudant major et commandant de ce bataillon, il le conduisit en Chine et en Cochinchine. Lieutenant colonel et colonel du 42e de ligne du 19 août 1868 au 4 mai 1876, Comte devint général de brigade à cette date, et général de division le 1er décembre 1883.

» Eloigné de toutes les intrigues, grand et brave cœur, Comte, après l'annexion de sa ville natale à l'Allemagne, avait opté pour la nationalité française.

» Jusqu'à sa mort, arrivée le 1er mars 1889, le culte de sa patrie, l'amour de son métier furent ses seules préoccupations.

» Lorsqu'il y a un an il sentit sa santé s'affaiblir, il devança de dix-huit mois son passage dans la réserve. Trois années de séjour dans l'Extrême-Orient avaient produit des ravages terribles dans son organisme. Le ministre le nomma grand-officier.

» Il n'y a pas de vie et de biographie plus pure et plus simple que la sienne.

» Partout où il a servi, il a fait son devoir simplement, noblement.

» Ses soldat l'aimaient comme un père: « le père Comte » comme on l'appelait au 2e chasseurs et au 42e: « Notre vieux Comte » comme disaient ses amis et ses camarades.

» Voilà pourquoi — c'est je crois la première fois et c'est un exemple bon à suivre — ses soldats, ceux qu'il commandait à Champigny, le front haut et le cœur calme, ont voulu s'associer aux regrets de sa veuve et de sa famille par un hommage public.

» Ils voulaient ne placer qu'une plaque commémorative sur la tombe. C'est été le souvenir du 42e. Je leur ai conseillé d'étendre leur acte de pieuse reconnaissance, d'y associer les anciens camarades de Versailles, de Saint Cyr, du 2e chasseurs à pied, et de poser sur le coin de terre, à Vesoul, où repose ce brave, un buste tourné la face à la frontière, regardant la ville où il est né. Notre vieux Comte ne pouvait désirer autre chose.

» Envoyer les offrandes à M. Delesport, ancien sous officier au 42e, trésorier de l'œuvre, 25, place de la Madeleine, à Paris. » JULES RICHARD.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

Audience du jeudi 23 mai 1889

Présidence de M. LEURIDAN-NOCLIN, maire

La séance est ouverte à 5 h. 45.

M. Pierre Dhalluin est nommé secrétaire.

M. le maire propose de laisser la séance publique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Dhalluin, secrétaire, procède à l'appel nominal.

Sont présents: MM. Leuridan-Noclin, maire; Delmarre-Dupont et Pollet Henri, adjoints; Quennoy J. B., Bonte Pierre, Spriet-Dassonville, Lepers Carlos Filpo J. B., Lorthiois Simon, Filpot Doutreligne, Vanhoutte Pierre, Jubaru Emile, Hien Doise, Hazebrouck Abel, Dhalluin Pierre, Leruste Gaiot, Lefebvre-Delcroix, Droulers-Lo